



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 23 novembre 2009
D - 20090601

Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 18h10*), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*absent à partir de 17h45*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (*absente à partir de 17h55*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*absente à partir de 17h30*), Mme Emmanuelle AJON (*absente à partir de 17h30*), M. Matthieu ROUYEYRE (*absent à partir de 16h30*), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

***Restaurant Administratif Alfred Daney. Prestation de
restauration pour les agents du pôle technique municipal.
Augmentation tarifaire. Approbation. Autorisation de signer.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations en date du 4 juillet 2005, vous avez déterminé une harmonisation des tarifs concernant la restauration des agents municipaux.

Depuis 2006, la tarification fixée en fonction de l'Indice Net Majoré (IM) est la suivante :

IM ≤ 350 :	1,73 €
351 ≤ IM ≤ 428 :	1,94 €
429 ≤ IM :	2,74 €

Par ailleurs, le bénéficiaire a à sa disposition des « tickets suppléments » au tarif unique de 0.32 € lui permettant de bénéficier des suppléments suivants : boisson, pain, entrée, fromage ou dessert.

Ils peuvent aussi permettre de compléter le tarif de repas améliorés, en particulier de fin d'année.

Inchangée depuis 2006, cette tarification nécessite un ajustement afin de tenir compte de l'évolution des prix en matière de fourniture. Aussi, afin de tenir compte du prix de revient réel du repas produit et servi sur le site, il est proposé d'adopter une revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010.

La tarification du restaurant administratif s'établit selon trois barèmes qui sont fonction du niveau des indices des agents. Il est proposé de faire évoluer cette tarification, tout en maintenant la grille de répartition indiciaire, afin de permettre à la Ville de continuer à proposer un service de qualité.

Les nouveaux tarifs sont établis sur la base d'un prix de revient du repas à 9,00 € (Annexe I).

En fonction de l'Indice Net Majoré (IM), la part proposée à la charge des agents sur chaque repas est la suivante (Annexe II) :

IM ≤ 350 :	2,00 €
351 ≤ IM ≤ 428 :	2,32 €
429 ≤ IM :	3,42 €

Par ailleurs, le bénéficiaire aura à sa disposition des « tickets suppléments » au tarif unique de 0.35 € lui permettant de bénéficier des suppléments suivants : boisson, pain, entrée, fromage ou dessert.

Ils pourront aussi permettre de compléter le tarif de repas améliorés, en particulier de fin d'année.

Il sera proposé, annuellement, sur la base du prix de revient de l'année en cours et du prévisionnel de l'année suivante, d'apporter une réévaluation de la tarification à la date anniversaire du 1^{er} janvier.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité Technique Paritaire a été consulté pour avis sur cette question le 08 juillet 2009.

Par ailleurs, la possibilité d'accueillir des invités extérieurs est autorisée sous réserve de conditions particulières et indissociables :

- L'accord du Directeur (rattaché à la DGST) concerné ;

- L'existence d'une mission sur le site du PTM pour la personne invitée.

Le tarif proposé pour la restauration au Restaurant Administratif Alfred Daney pour la personne extérieure autorisée est de 9,00 € au 1^{er} janvier 2010 (Annexe II).

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à mettre en oeuvre les propositions ci-dessus énoncées.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

ANNEXE I
RESTAURANT ALFRED DANAY
Etude financière - Prix de revient du repas servi

		2009	2010 (estimation)
DEPENSES	Alimentation (hors Extras)	180 000.00 €	180 000.00 €
	Alimentation restauration in situ	180 000.00 €	180 000.00 €
	Hors Alimentation	28 300.00 €	28 300.00 €
	Produits d'entretien	9 000.00 €	9 000.00 €
	Autres fournitures	3 000.00 €	3 000.00 €
	Entretien bâtiment	300.00 €	300.00 €
	Acquisition petit matériel	3 000.00 €	3 000.00 €
	Impression	6 000.00 €	6 000.00 €
	Loyers	6 500.00 €	6 500.00 €
	Autres	0.00 €	0.00 €
	Fournitures administratives	500.00 €	500.00 €
	Fluides et téléphones	24 305.00 €	21 589.59 €
	Eau froide	4 000.00 €	3 000.00 €
	Eau chaude	2 200.00 €	1 500.00 €
	Electricité	6 500.00 €	6 000.00 €
Electricité cuisine	3 200.00 €	3 051.59 €	
Gaz de cuisine	2 900.00 €	2 726.95 €	
Chauffage et climatisation	4 500.00 €	4 306.05 €	
Téléphone	1 005.00 €	1 005.00 €	
Charges et salaires	384 500.00 €	389 000.00 €	
Personnel d'entretien	100 000.00 €	101 500.00 €	
Personnel cuisine	193 000.00 €	195 000.00 €	
Apprentis	5 000.00 €	5 000.00 €	
Personnel emplois aidés (CAE, CEC, ...)	50 500.00 €	51 000.00 €	
Personnel administratif	36 000.00 €	36 500.00 €	
Véhicules	4 900.00 €	2 750.00 €	
Essence et entretien véhicule 1 (7441LP33)	1 900.00 €		
Essence et entretien véhicule 2 (9583PG33)	2 500.00 €	2 500.00 €	
Assurance des 2 véhicules	500.00 €	250.00 €	
Amortissement Matériel, Maintenance et loyers	10 396.64 €	12 396.64 €	
Sauteuses (2) (2003-2019)	1 155.66 €	1 155.66 €	
Fours et desserte froide (2) (2006-2019)	1 223.71 €	1 223.71 €	
Cellule de refroidissement (2007-2019)	517.27 €	517.27 €	
Surveillance températures (8 000€, 2010-2014)	7 500.00 €	1 600.00 €	
Contrat de maintenance et intervention	7 500.00 €	7 900.00 €	
TOTAL DEPENSES	632 401.64 €	634 146.64 €	
RECETTES	Produits des ventes	151 970.60 €	208 490.00 €
	Valeur ventes des tickets (Restauration in situ)	146 170.60 €	184 527.20 €
	Subventions	5 800.00 €	23 962.80 €
TOTAL RECETTES	151 970.60 €	208 490.00 €	
RATIOS	Participation mairie de Bordeaux	480 431.04 €	425 656.64 €
	Nombre de repas servis	70 200	70 200
	Coût de revient du repas	9.01 €	9.03 €

ANNEXE II
RESTAURANT ALFRED DANEY
Restauration pour les agents municipaux - Proposition tarification au 1er janvier 2010

Catégories	Bénéficiaires		Situation actuelle			Proposition		
	Description	Directions & Organismes	Tarifs		Modalités	Tarifs		Modalités
			Type	Montant		Type	Montant	
PTM et LATULE	Tous les agents municipaux en activité sur le Pôle Technique Municipal (inclus LATULE)	- DGST - DCEE - DCP - DEPOU - DPJ - DPIP - DVLP (Secteur Nord) - DEF (Magasin scolaire, FAR) - DRH (Habillage)	T1	1.73 €	INM <= 350	T1	2.00 €	INM <= 350
			T2	1.94 €	350 < INM <= 428	T2	2.32 €	350 < INM <= 428
			T3	2.74 €	INM > 428	T3	3.42 €	INM > 428
Autres Réguliers Vbx (hors PTM et LATULE)	Tous les agents municipaux en activité sur un secteur défini et ne bénéficiant pas de la livraison de repas par le SIVU	- DJSVA (Stade Alfred Daney) - Base Sous-marine	T1	1.73 €	INM <= 350	T1	2.00 €	INM <= 350
			T2	1.94 €	350 < INM <= 428	T2	2.32 €	350 < INM <= 428
			T3	2.74 €	INM > 428	T3	3.42 €	INM > 428
Apprentis	Agents en contrats d'apprentissage		T1	1.73 €		T1	2.00 €	
Emplois aidés	Agents en contrat CAE		T1	1.73 €		T1	2.00 €	
Saisonniers	Agents temporaires sur une période de 1 à 2 mois		T1	1.73 €		T1	2.00 €	
Stagiaires	Agents temporaires sur une période de 1 à 26 semaines (0 à 6 mois)		T1	1.73 €		T1	2.00 €	
Formation	Agents municipaux en formation au PTM accompagné du formateur		T2	1.94 €		T1	2.00 €	INM <= 350
						T2	2.32 €	350 < INM <= 428
						T3	3.42 €	INM > 428
				Gratuit	Formateur extérieur	Tinv	9.00 €	Formateur extérieur
Invités Ville de Bordeaux	Agents de la Ville de Bordeaux invités ou en intervention sur le PTM	Toute Direction de la Ville de Bordeaux	T1	1.73 €	INM <= 350	T1	2.00 €	INM <= 350
			T2	1.94 €	350 < INM <= 428	T2	2.32 €	350 < INM <= 428
			T3	2.74 €	INM > 428	T3	3.42 €	INM > 428
Invités Extérieurs à la Ville de Bordeaux	Personnes extérieures à la ville de Bordeaux invités ou en intervention sur le PTM		Tinv	7.35 €		Tinv	9.00 €	Personnes autoisées . - Personnes extérieures en mission sur le site PTM avec accord du Directeur (rattaché à la DGST) rattaché.
Ayants droit			Tsup	0.32 €	Boisson, pain supplémentaire, entrée ou dessert supplémentaire, complément repas amélioré	Tsup	0.35 €	Boisson, pain supplémentaire, entrée ou dessert supplémentaire, complément repas amélioré